



9e Session de la Conférence des Parties à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)

« *Les zones humides et l'eau : richesse pour la vie, richesse pour en vivre* »

Kampala, Ouganda, 8-15 novembre 2005

Ramsar COP9 DOC. 8

Rapport de l'Unité de Coordination MedWet 2003-2005

Note explicative du Secrétariat de Ramsar

Ce document informatif, préparé par le Coordinateur, Spyros Kouvelis, se rapporte aussi au projet de résolution COP9 DR8 sur *Les initiatives régionales dans le cadre de la Convention de Ramsar*. Il va également servir de bases pour les rapports sur les progrès de la mise en oeuvre de la 7^{ème} rencontre du Comité Méditerranéen sur les Zones Humides (MedWet/Com7) qui se tiendra le 8 Novembre 2005, à Kampala, Uganda.

Introduction

1. L'Unité de Coordination de MedWet a été créée à Athènes en Grèce en juillet 2001, à la suite de la Décision du Comité Permanent SC25-31 qui acceptait la proposition soumise par le Ministère hellénique de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics. Un Memorandum de Collaboration a été signé ensuite entre le Ministère et le Bureau Ramsar. Cet engagement du Gouvernement grec à héberger et soutenir l'Unité de Coordination a été reconduit pour la période 2003-2005.
2. Ce rapport fournit une analyse résumée des progrès de la mise en oeuvre de l'Initiative Méditerranéenne pour les Zones Humides et les activités de l'Unité de coordination pendant la période 2003-2005.
3. Le rapport soulève un certain nombre de questions ayant trait au bon fonctionnement futur de l'Unité de Coordination et de l'Initiative notamment d'un point de vue financier. Cet aspect est particulièrement important d'abord pour que le COP9 puisse approuver de nouvelles propositions d'initiatives régionales dans le cadre de la Convention (COP9 DR8) et ensuite sur la façon de faire fonctionner de telles initiatives.
4. Des passages de ce rapport s'inspirent de l'analyse des rapports Nationaux du COP9 soumis par les Parties Contractantes du Bassin Méditerranéen.

Mise en oeuvre de la Convention et de son Plan Stratégique pour 2003-2005 dans la région Méditerranéenne

5. Globalement 20 sur les 25 Parties Contractantes Méditerranéennes (CP) avaient soumis leurs rapports nationaux à temps pour être incluses par le Secrétariat dans les analyses et la

Pour des raisons d'économie, ce document ne sera imprimé qu'en nombre limité et ne sera pas distribué lors de la réunion. Les délégués sont priés de bien vouloir apporter leurs propres copies à la réunion et de ne pas en demander d'autres

préparation de ce rapport qui comprend trois des cinq CP de la partie africaine de la région, trois des quatre CP de la partie asiatique et 14 des 16 CP de la partie européenne.

6. L'analyse des statistiques spécifiques à la Méditerranée tirée des rapports Nationaux du COP9 soumis par les Parties Contractantes peut servir de base pour identifier les priorités pour le travail futur de l'Initiative MedWet dans la région. Dans l'analyse qui suit, les statistiques sont en général présentées pour des réponses en « oui », et pour des réponses positives qui varient entre le « oui », le « partiellement », le « en cours », et le « en programmation »
7. Cette analyse montre les progrès de mise en oeuvre suivants dans la région Méditerranéenne :
 - i) Les pays Méditerranéens ont fait tout particulièrement attention et sont en général bien en avance en ce qui concerne **les inventaires des zones humides** à l'échelle nationale: 35% des CPs ont confirmé l'existence d'inventaires nationaux, tandis que toutes les autres Parties Contractantes ont répondu que le travail était en partie fait ou en cours. Dans la plupart des cas la Méthodologie de l'Inventaire de MedWet ou une adaptation est appliquée.
 - ii) L'action qui vise à garantir l'intégration des questions liées à la **qualité de l'eau** et l'attribution de la **quantité d'eau** adéquate à la maintenance du statut écologique des zones humides semble faible. Seulement 10% des rapports nationaux du COP9 ont répondu "oui" en ce qui concerne les questions de Qualité/Quantité et seulement 5% ont déjà utilisé les lignes directrices du COP8 sur l'attribution de l'eau à cette fin.
 - iii) **L'intégration des questions se rapportant aux zones humides** dans les **Stratégies nationales** de développement durable et les processus **de planification sectorielle** sont toujours non satisfaisantes. Seuls 20-30% des rapports nationaux ont répondu "oui" aux questions ayant trait à l'intégration et 47-70% ont donné une réponse positive (par ex. « oui », « partiellement », « en programmation »).
 - iv) Les méthodes **d'évaluation des valeurs socio-économiques des zones humides** ont été peu développées et peu mises en application avec seulement 25% des rapports nationaux du COP9 répondant "oui" et 75% donnant une réponse positive dans l'ensemble.
 - v) On s'occupe très peu de traiter les questions de **changement climatique** et de l'intégration du protocole de Kyoto avec la conservation des zones humides avec seulement 6% des rapports nationaux donnant un « oui » et 24% répondant positivement dans l'ensemble.
 - vi) **La restauration et réhabilitation des zones humides** est très élevée dans l'ordre du jour des pays méditerranéens avec 55% des rapports nationaux répondant "oui" quant au développement de tels projets et 90% donnant une réponse positive dans l'ensemble.
 - vii) Bien qu'à une étape encore précoce, les principes directifs sur les valeurs culturelles semblent susciter un intérêt considérable chez les CP méditerranéennes avec 26% répondant « oui » quant à leur utilisation ou application 63% avec une réponse

positive dans l'ensemble. On pouvait peut-être s'y attendre vu l'attention portée aux questions culturelles grâce à l'Initiative de MedWet et la contribution de MedWet au développement des principes directeurs de Ramsar pour ces questions.

- viii) Le travail sur les Communications, l'Education et la Sensibilisation du Publique **(CESP)** reste malheureusement très bas dans les priorités des PC méditerranéennes que ce soit pour les activités du CESP ((5% 'oui' et 30% positive), ou la création de équipes de travail nationales pour le CESP (11% 'oui' et 17% positive) ou le développement d'un plan d'action national pour CESP (15% oui et 20% positive).
- ix) L'évaluation des problèmes menant à l'intégration des sites dans la **Liste de Montreux** et la mise en oeuvre d'actions pour les résoudre reste relativement bas avec 50% 'oui' et 62% de réponses positives dans les rapports Nationaux.
- x) L'identification des **systèmes de zones humides partagées /transfrontalières** et la gestion coopérative ont bien lieu mais nécessite la poursuite des efforts dans la région avec 30% de réponses en 'oui' et 60% de réponses positives.
- xi) **Le soutien financier** est très bon dans la région avec 40% des CP répondant 'oui' qu'un tel soutien a été mobilisé et 67% répondant positivement dans l'ensemble. et
- xii) **La Formation et la recherche** ne semble pas être soutenues de façon satisfaisante puisque 15% seulement des pays répondent 'oui' , qu'ils ont été soutenus pour couvrir ce besoin et 31% répondant de façon positive.

Le Statut des Zones Humides Méditerranéennes

8. En 2004 l'occasion de mener une « *évaluation qualitative du statut des zones humides méditerranéennes* » s'est présentée. Elle a été développée grâce à la contribution de l'équipe de MedWet et parce qu'on a reconnu qu'il n'y avait pas eu d'évaluation des zones humides méditerranéennes à l'échelle du bassin depuis la Conférence de Grado en 1991 qui conduisit à la création de l'Initiative de MedWet. Cette évaluation devait compléter l'inventaire quantitatif des zones humides et le travail d'évaluation mené au moyen des méthodologies de l'inventaire de medWet qui n'était pas encore disponible pour l'analyse à l'échelle du bassin méditerranéen.
9. L'évaluation entreprise en collaboration avec le Secrétariat de Ramsar par Ms Michèle Stark, a été menée par le biais d'un simple questionnaire distribué à un large éventail d'individus et d'organisations impliquées ou en contact avec l'Initiative de MedWet. Il y a eu un bon taux de réponse à ce questionnaire, ce qui traduisait l'existence d'un intérêt particulier et d'une certaine connaissance du statut des zones humides dans la région. En outre, le questionnaire élaboré pour l'évaluation de MEDWet a été adapté et utilisé ultérieurement par Wetlands International pour une évaluation des zones humides de toute l'Europe pour l'Agence Européenne de l'Environnement et a également été reconnue par le STRP de la Convention comme un outil de collecte d'informations pour les indicateurs d'efficacité de la mise en œuvre de la Convention (COP9 DR1 Annexe D et COP9 DOC.18).
10. Les résultats de l'évaluation ont été présentés à la Session Technique de la 6^{ème} réunion du Comité Méditerranéen pour les zones humides (MedWet/Com6) en décembre 2004. Cet

exercice a permis de combler des lacunes dans les connaissances que l'on avait du statut actuel des zones humides méditerranéennes et à cette occasion des conclusions générales ont été émises sur les tendances passées et présentes des statut des zones humides méditerranéennes et sur les principaux vecteurs de changement positifs et négatifs de leur caractère écologique. Le rapport complet de cette étude est disponible sur le site Web de MedWet :http://www.medwet.org/medwetnew/en/00.TEXTS/04.4.1.MEDCOMS/MedCom6/Conclusions/MWC6_Qual_asses_report.doc

11. En résumé, les conclusions de l'évaluation étaient les suivantes :
 - i) Le statut de certaines zones humides méditerranéennes s'est amélioré au cours de ces treize dernières années mais celui de nombreuses autres zones humides s'est détérioré.
 - ii) On considère que davantage de zones humides méditerranéennes se détériorent aujourd'hui qu'au cours des treize dernières années.
 - iii) Les actions de gestion pour la conservation (y compris la désignation en tant que sites de Ramsar), la sensibilisation de la communauté locale et la reconnaissance des valeurs culturelles contribuent à maintenir le statut des zones humides en particulier dans le nord du bassin.
 - iv) Il continue à y avoir de nombreux vecteurs importants et différents conduisant à la détérioration du statut notamment le développement et les infrastructures urbaines, la pollution industrielle et urbaine, le tourisme (bien que ce dernier puisse contribuer positivement à maintenir le statut en particulier pour les zones humides continentales), l'extraction de l'eau, l'accroissement de l'agriculture intensive, l'épuisement agricole et la chasse.
 - v) Les zones humides côtières se sont davantage détériorées et sont actuellement dans un état bien pire que les zones humides continentales et c'est amené en particulier par le développement des infrastructures industrielles et urbaines, y compris le tourisme, la pollution urbaine et industrielle, l'agriculture intensive et l'épuisement agricole, tous ces vecteurs s'intensifient.
 - vi) Bien que les zones humides continentales aient dans l'ensemble un meilleur statut que les zones humides côtières, les pressions provenant de l'extraction de l'eau, des développements urbains et industriels, de la pollution urbaine et industrielle, de la chasse et de l'agriculture intensive se poursuivent, même si le taux diminue dans certaines régions. Ces pressions restent plus grandes dans le nord du bassin que dans le sud.
12. Si on rassemble les résultats de l'analyse des rapports nationaux du COP9 et les découvertes de l'évaluation qualitative du statut des zones humides méditerranéennes, on peut tirer quelques conclusions quant aux champs d'activités où MedWet doit concentrer son attention pendant les trois années à venir afin de mieux répondre aux besoins des Parties Contractantes de la Méditerranée et venir à bout des principaux vecteurs de changement négatif. Un document sur les priorités proposées sera présenté lors du MedWet/Com7 (qui se tiendra le 8 Novembre 2005, à Kampala, Uganda) à la suite de

discussions à ce propos lors de la réunion de l'Equipe de MedWet (Station Biologique de la Tour du Valat, France, 5/6 Octobre 2005).

Arrangements institutionnels pour l'hébergement de l'Unité de Coordination de MedWet

13. Dans la lignée de la Résolution VIII.30, un Mémoire de Collaboration a été signé entre le Bureau de Ramsar et le ministère hellénique de l'environnement, de la planification urbaine et des travaux publics par le ministre et le secrétaire général de Ramsar en juin 2003. Cet accord couvrirait tous les aspects de l'hébergement et du fonctionnement de l'Unité de Coordination de MedWet à Athènes, Grèce.
14. Suite à une réunion ultérieure entre le secrétaire général de Ramsar et le ministre adjoint grec à l'environnement en juin 2004, ce dernier a confirmé par écrit que le ministère désirait prolonger l'hébergement de l'Unité de Coordination de MedWet à Athènes pour la période des trois ans 2006-2008, ce qui a été confirmé par une lettre envoyée au Secrétaire Général avant la 31^{ème} réunion du Comité Permanent.
15. À cette réunion, on a discuté de la nécessité de faire des changements au niveau du statut légal de l'Unité de coordination de MedWet, de telle sorte à ce qu'elle soit une fondation sous l'égide de la Convention de Ramsar nécessitant l'approbation par décret du parlement grec. Il a été entendu que le ministère encouragerait aussi vite que possible les arrangements nécessaires pour conclure la création du nouveau corps légal. Bien que l'Unité de Coordination ait préparé les documents nécessaires en vue d'avoir achevé ce processus avant le COP9, à ce jour cet objectif n'a toujours pas été mené à terme.

Les questions financières

16. Durant les trois années 2003-2005, les dépenses faites par l'Unité de Coordination de MedWet ont respecté le budget approuvé par la Résolution VIII.30 du COP8 Les rapports d'expertise financiers ont été soumis chaque année au Secrétariat de Ramsar pour toutes les années où l'Unité a fonctionné. Les revenus ont aussi été garantis en respect avec la Résolution VIII.30 à savoir par les trois sources prévues: le pays d'accueil, les pays de MedWet, et le Secrétariat de Ramsar (Budget principal de la Convention)
17. Toutefois, en l'absence de paiement versés à temps (et à cause de non paiement) de leur dû par certaines des parties contractantes à la COP8 et les problèmes corrélatifs graves de manque d'argent et d'insolvabilité potentielle rencontrés par l'Unité de Coordination l'aspect financier est devenu un problème grave lors de ces trois dernières années. Certaines Parties Contractantes ont payé leur dû au Secrétariat de Ramsar comme convenu par la Résolution VIII.30, mais dans de nombreux cas avec un retard considérable certaines ayant plus d'un an de retard et certaines Parties n'ayant payé aucun de leur dû pendant ces trois années. En outre, le pays d'accueil n'a payé son dû pour 2004 qu'en janvier 2005, alors que pour 2005 ces dûs n'ont toujours pas été payés au moment où ce rapport est écrit. (fin septembre 2005).
18. Par conséquent, l'Unité de Coordination s'est trouvée dans une situation financière critique d'abord en décembre 2004 (n'ayant reçu alors que 47.5% du budget prévu pour 2004) et à nouveau en août 2005 (n'ayant reçu alors que 18.6% du budget prévu pour 2005). En conséquence, l'Unité de Coordination n'a pu à ces moments-là payer le salaire de son personnel ni respecter ses autres obligations financières. Il faut à ce propos remarquer que

L'Unité de Coordination n'a aucune réserve financière ou autres sources de revenus lui permettant de pouvoir couvrir ces carences financières – au contraire son budget sert aussi comme fonds complémentaires pour les projets qu'elle met en œuvre grâce aux fonds provenant d'autres agences donatrices. En conclusion cette situation a fait obstacle au fonctionnement efficace de l'Unité, son personnel a été confronté à une situation de stress grave, et la bonne conduite des projets de MedWet a été sérieusement menacée.

19. Cette situation récurrente n'est pas en accord avec le rôle et le profil d'une unité détachée du Secrétariat de Ramsar, et il est essentiel que les contributions soient payées dans les trois premiers mois de chaque année en ce qui concerne la période 2006-2008. Etant donné le budget serré de la Convention, il ne lui sera pas possible de fournir des valves de sécurité tel que le Secrétariat l'a fait ces trois dernières années. Aussi pour que l'Unité de Coordination ne se retrouve pas insolvable il sera impératif d'effectuer à temps le paiement des contributions.
20. De plus, L'Initiative de MedWet a été reconnue comme le fer de lance régional fonctionnant sous l'égide de la Convention de Ramsar et c'est la seule initiative de la sorte ayant été mise sur pied. Est-il possible qu'elle soit vouée à l'échec à cause de ce problème financier récurrent dans les trois années à venir ? Ceci ternirait le prestige de la Convention même et mettrait sérieusement en danger toute reconnaissance future du travail de la Convention et de sa mise en œuvre dans la région méditerranéenne. Il faut également tirer une leçon de cette situation en regard de la viabilité potentielle du nombre bourgeonnant des autres initiatives régionales voulant être acceptées dans le cadre de la Convention (voir COP9 DR8).
21. Le budget total pour le fonctionnement de l'Unité de Coordination pour la période 2006-2008 est présenté dans l'ébauche de la Résolution COP9 DR8 sur *Les initiatives régionales dans le cadre de la Convention de Ramsar*. Il est bon de remarquer que ce budget est calculé en fonction des besoins opérationnels de la période 2003-2005, et l'estimation des coûts en fonction des dépenses entraînées durant cette période.
22. Le budget montre les sources de financement proposées pour chaque article (coût) comme suit:
 - a) L'engagement du gouvernement grec à héberger l'Unité de Coordination et à contribuer à son financement avec la somme de 160,000 Euro par an pour la période 2006-2008;
 - b) Une partie de la somme comprise dans le budget principal de Ramsar proposé pour la période 2003-2005 pour les initiatives régionales- ébauches des Résolutions COP9 DR8 et COP9 DR13;
 - c) contributions annuelles additionnelles par les pays de MedWet qui devraient être facturées avec les contributions annuelles au budget principal de Ramsar et
 - d) Revenus provenant des frais généraux des projets et de la mise en oeuvre de projets entrepris par ou par le biais de l'Unité de MedWet.

Le Personnel de l'Unité de Coordination de MedWet

23. Durant les trois années 2003-2005 l'Unité de Coordination de MedWet a fonctionné selon la structure approuvée par la Résolution VIII.30. Le personnel actuel de l'Unité de Coordination de MedWet est le suivant:

Coordinateur de MedWet	Mr Spyros Kouvelis
Conseiller Politique de MedWet	Mr Nejib Benessaiah
Attaché au Développement des programmes	Ms Aspasia Dimizas
Attaché à la Communication	Sofia Spirou
Assistante administrative	Ms Frosso Mantziou
Conseiller principal de MedWet (*)	Mr Thymio Papayannis

(*) Il collabore avec l'Unité de Coordination de MedWet sur des questions spécifiques et selon des contrats ponctuels.

24. Deux changements de personnel ont eu lieu pendant ces trois dernières années. En août 2004 l'Attaché aux Communications, Mme. Maria Anagnostopoulou, est partie et a été remplacée par Mme. Sofia Spirou. En juin 2005 l'Attaché au Développement des Programmes Mme. Angela Kyriazis a été remplacée par Mme Aspasia Dimizas. Ces deux postes ont été ouverts publiquement et pourvus après une série d'interviews.

Réunions du MedWet/Com

25. Le Comité Méditerranéen pour les Zones Humides (MedWet/Com) s'est rencontré à deux reprises durant ces trois années. MedWet/Com5 a été chaleureusement accueilli à Izmir par le gouvernement turc en juin 2003, et le MedWet/Com6 a été chaleureusement reçu à Tipasa par le gouvernement algérien en Décembre 2004.
26. Lors de ces réunions, on a fait le point sur les progrès du travail de MedWet, discuté et établi le plan stratégique et le plan CESP pour MedWet, approuvé un certain nombre de changements dans le règlement des procédures de MedWet/Com, discuté des Termes de Références de l'Initiative de MedWet et a tenu une session Technique a chaque fois – La Session Technique du MedWet/Com5 qui portait sur *'les interactions entre zones humides, l'agriculture et eau'* et celle du MedWet/Com6 sur *'le statut des Zones Humides méditerranéennes: évaluations actuelles et priorités futures'*. Un événement parallèle a été organisé sur la culture lors du MedWet/Com6. Toute la documentation, les ordres du jour et les conclusions des réunions du MedWet/Com et de leurs sessions techniques peut être téléchargée sur: <http://www.medwet.org/medwetnew/en/04.RESOURCE/04.4.1.medcom.html>.

L'Equipe MedWet

27. L'Equipe MedWet (connue avant comme le Réseau Technique de MedWet) comprend l'Unité de Coordination de MedWet et les centres techniques de MedWet qui en ce moment sont la Station Biologique de la Tour du Valat (France), le ICN/CEZH (Portugal), EKBY (Grèce), SEHUMED (Espagne), et ARPAT (Italie).
28. L'équipe s'est réunie en avril 2003 à Athènes, Grèce, hébergée par l'Unité de Coordination MedWet et en mars 2004 à Valences, Espagne hébergée par SEHUMED. Une autre réunion informelle de l'Equipe de MedWet s'est tenue en juillet 2005 à Alcochete, au Portugal, en parallèle à la réunion pour le projet MedWet/CODDE et une autre réunion est prévue pour octobre 2005 et accueillie par Tour du Valat en Camargue, France. Le

Groupe de travail de MedWet sur la Culture (CWG) a été créé lors de la réunion de l'équipe de MedWet Team en mars 2004.

29. A ces réunions, l'Equipe MedWet a été discuté des directions générales et principes de base pour la collaboration entre les centres et l'Unité de Coordination ainsi que l'élaboration des programmes et a révisé les questions se rapportant aux réunions de MedWet/Com à venir.
30. En mars 2005, l'Equipe MedWet a augmenté sa capacité avec l'addition d'un autre centre aux quatre déjà existant à savoir ARPAT - *Agenzia regionale per la protezione ambientale della Toscana*, qui est tout particulièrement expert dans les questions de gestion de l'eau, et qui est ainsi devenu le 5^{ème} centre de l'Equipe MedWet lors de la signature du MoC adéquate entre son Directeur et le Coordinateur de MedWet.
31. Les réunions de l'Equipe MedWet continuent à fournir un forum important pour l'échange d'informations entre ses membres, le développement des projets et concepts et la création de collaborations. Tous les membres de l'Equipe MedWet trouvent que ces réunions devraient être organisées à des intervalles plus réguliers au moins deux fois par an. Cependant la préparation, l'administration et le coût de ces réunions doivent être maintenus aussi bas que possible puisque l'Unité de Coordination n'a pas les moyens ni en temps ni en argent d'organiser deux réunions pour l'Equipe MedWet et une réunion pour le MedWetCom dans l'année tout en menant à bien ses autres taches

Le Développement du Programmes de MedWet

32. Grâce à la collaboration de l'Unité de Coordination avec les Centres de l'Equipe MedWet l'initiative MedWet a fait des efforts importants pour développer des concepts pour de nouveaux projets et propositions pendant ces trois années. En tout, MedWet a contribué au développement de projets régionaux MedWet qui ont attiré un total de plus de 6 Million euro pendant ces trois dernières années.

Le tableau ci-dessous résume le programme de projets actuels développés par MedWet:

Projets	Institution Donnatrice	Budget	Commentaries
Zones humides MedWet/Maghreb s	EU LIFE 3 rd Countries	1,292,000 EUR	Cofinancement effectué par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie
MedWet/Regions	EU INTERREG IIIb	2,300,000 EUR	Développé par TdV
MedWet/SUDOE	EU INTERREG IIIc	700,000 EUR	Développé par CEZH/ICN
MedWet/CODDE	EU INTERREG IIIc	1,461,000 EUR	debut 1.1.2005
Agriculture, Eau et Zones Humides	InWent / GWP-Med / FAO	120,000 EUR	Davantage d'activités planifiées
Delta de la Rivière Neretva	Principauté de Monaco	45,000 EUR	Soutien reconduit pour les deux prochaines années
Prespa Park	GEF PDF-B / KfW	700,000 EUR	Mis en oeuvre par UNDP/KfW
SOMME TOTALE		6,618,000 EUR	

33. Le détail de tous les projets actuels et passés de l'Initiative de MedWet est désormais disponible sur:
http://www.medwet.org/medwetnew/en/03.PROJECTS/03.0.projects_all.asp.
34. Au moment où ce rapport s'achève, de nombreuses propositions sont préparées et discutées avec l'Unité de Coordination de MedWet et les centres techniques de MedWet, y compris des propositions jusqu'à la fin 2005 soumises aux organismes financiers suivants :
- Leonardo da Vinci (Sept'05, réseau d'ONG de MedWet, e-training)
 - INTERREG MEDOCC (Sept'05, réseau MedWet Regions)
 - LIFE Environment (Oct'05, Directive Cadre de l'Eau)
 - INTERREG CADSES (Nov'05, Collaboration transfrontalière)
 - LIFE Pays Tiers (Nov'05, Renforcement de capacité)
 - eContent+ (Nov'05, inventaire, formation)
 - INTERREG ARCHIMED (Dec'05, culture)
 - GEF (Feb'06, Agriculture) Fonds Mondial pour l'Environnement

Communications, Education et Sensibilisation du Public (CESP)

35. Un nombre important d'initiatives ont été démarrées pendant ces trois dernières années en respect avec la mise en oeuvre de la stratégie CESP de MedWet. Certaines de ces activités ont compris:
- la création du groupe de travail CESP de MedWet afin de faciliter l'échange et la collaboration entre l'Unité de Coordination les membres de l'équipe de MedWet et le secrétariat de Ramsar;
 - la révision complète et le lancement du nouveau site web de MedWet (<http://www.medwet.org/medwetnew/en/index.asp>), avec l'addition de nouvelles composantes et une visibilité accrue;
 - élaboration du bulletin électronique de MedWet avec déjà six publications;
 - organisation réussie d'événements de communication au siège de l'Unité de Coordination pour les journées Mondiales des Zones Humides en 2004 et 2005;
 - développement du concept et activités préparatoires pour le tournage du film de MedWet sur les zones humides méditerranéennes et l'eau, et
 - la création du prix Ramsar / MedWet remis annuellement pour un film sur l'eau ou les zones humides au festival *Ecofilms* de Rhodes, Grèce (<http://www.ecofilms.gr>).

Conclusions et Recommandations pour l'avenir

36. Alors que MedWet s'apprête à rentrer dans une nouvelle période de trois ans, sa seconde en tant qu'Initiative Régionale Formelle de la Convention de Ramsar – et alors qu'elle va fêter ses quinze ans depuis sa création en 1991, C'est le moment idéal pour réfléchir sur la façon d'être encore plus efficace pour aider les Parties Contractantes et autres de la région

tout en maintenant ses innovations-clé, ses collaborations et sa qualité tant technique que scientifique.

37. MedWet poursuit comme fer de lance la mise en oeuvre de la Convention de façon innovante par le biais de son partenariat impliquant les Parties Contractantes, les ONG, les institutions scientifiques et techniques et autres organisations et demeure jusqu'ici /tout de même la seule initiative régionale à part entière. Elle peut ainsi fournir une réponse utile à tout aspect lié à la création et au fonctionnement des initiatives régionales y compris des questions institutionnelles, de financement, de développement de programmes, de CESP, et de soutien aux Parties Contractantes.
38. Vu qu'il s'appuie d'une part sur le soutien des Parties Contractantes et du Secrétariat et qu'il est d'autre part un programme de mise en oeuvre d'activités, MedWet doit maintenir un équilibre:
 - i) En ce qui concerne le soutien provenant des Parties Contractantes et du secrétariat, il est clair que l'initiative régionale ne peut se passer d'aucun des deux. La stabilité financière ainsi que l'engagement politique garanti par les contributions des pays qui sont les Parties Contractantes à la Convention impliqués dans l'initiative sont essentiels. Une initiative peut exister quand les Parties Contractantes reconnaissent sa valeur ajoutée en tant que mécanisme qui soutient la réalisation de la Convention. De même, le cordon ombilical reliant une initiative régionale au secrétariat de Ramsar doit être maintenu par le biais de soutien politique, technique mais aussi financier même à un niveau minimal.
 - ii) En même temps le soutien financier doit être garanti de façon à permettre à l'initiative régionale de fonctionner normalement sans le problème financier auquel MedWet a été confronté et l'est toujours
39. En ce qui concerne le développement des programmes une initiative régionale telle que MedWet joue aussi un rôle de « laboratoire de tests » pour le développement, les essais et la réalisation de méthodologies et outils qui pourraient être finalement incorporés par la Convention comme un tout. En faisant cela, l'initiative doit:
 - i) identifier les priorités au sein du plan stratégique de Ramsar parmi celles qui sont d'intérêt pour la région de l'initiative et trouver des manières de les adapter et de les appliquer aux spécificités régionales dans le cas de MedWet ça veut dire être flexible et ouvert en tant que structure collaboratrice et prête à embrasser de nouvelles initiatives.
 - ii) être conscient des besoins des Parties Contractantes de la région de façon à maintenir son bien-fondé à les aider à mettre en oeuvre la Convention. Les partenaires techniques et scientifiques ont besoin d'être préparés à évoluer et développer de nouvelles capacités afin de répondre efficacement aux besoins des Parties Contractantes.
 - iii) Comprendre les occasions offertes ainsi que l'intérêt des organismes donateurs de sorte à combiner efficacement les besoins de la région et des Parties Contractantes à la mobilisation des fonds sans se montrer seulement intéressé par les intérêts financiers mais parallèlement sans manquer des occasions.

40. Appropriation et l'engagement de tous les partenaires impliqués dans une initiative régionale est pareillement importante
 - i) Les Parties Contractantes devraient faire part de leur attentes en ce qui concerne l'initiative et communiquer des idées d'activités qui pourraient répondre à leurs besoins.
 - ii) Les partenaires scientifiques et techniques devraient ardemment proposer des idées et champs pour des actions communes, contribuer à un effort commun et partager, en aidant l'Initiative à élaborer un programme solide
41. Comme elle est un processus orienté vers la mise en oeuvre de la Convention, une initiative régionale doit garder un certain degré de flexibilité tout en trouvant la juste mesure entre procédure et simplicité. Une description claire et convenue de la structure et du fonctionnement de l'initiative et des relations internes et des rôles de toutes ses composantes est une étape importante. Toutefois ceci est fondé si c'est un moyen de faciliter la collaboration et ne doit en aucun cas ralentir les progrès et réduire la flexibilité avec des procédures trop compliquées.
42. En conclusion, l'Initiative de MedWet a poursuivi de façon très réussie son évolution et son développement pendant la période 2003-2005. Dans les trois prochaines années, elle doit évaluer sérieusement comment traiter tous les points susmentionnés afin d'être encore plus efficace.